

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

➔ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Préparateur en pharmacie	Nouvel intitulé de l'emploi : Préparateur/technicien en pharmacie	
1 ^{er} échelon Coefficient 240 inclus à 250 exclu Statut non-cadre	Coefficient 250	2 ^{ème} échelon Coefficient 260 Après un an de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
2 ^{ème} échelon Coefficient 250 inclus à 260 exclu Moins de 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 250 inclus et le 260 exclu Statut non-cadre	1 ^{er} échelon	2 ^{ème} échelon Coefficient 260 Après 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 250 inclus et le 260 exclu
2 ^{ème} échelon Coefficient 250 inclus à 260 exclu Au moins 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 250 inclus et le 260 exclu Statut non-cadre	Coefficient 260	3 ^{ème} échelon Coefficient 270 Après un an de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
3 ^{ème} échelon Coefficient 260 inclus à 270 exclu Moins de 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 260 inclus et le 270 exclu Statut non-cadre	2 ^{ème} échelon	3 ^{ème} échelon Coefficient 270 Après 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 260 inclus et le 270 exclu
3 ^{ème} échelon Coefficient 260 inclus à 270 exclu Au moins 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 260 inclus et le 270 exclu Statut non-cadre	Coefficient 270	4 ^{ème} échelon Coefficient 280 Après 2 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
3 ^{ème} échelon Coefficient 270 inclus à 280 exclu Moins de 2 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 270 inclus et le 280 exclu Statut non-cadre	Sans changement	4 ^{ème} échelon Coefficient 280 Après 2 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 270 inclus et le 280 exclu

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
3 ^{ème} échelon Coefficient 270 inclus à 280 exclu Au moins 2 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 270 inclus et le 280 exclu Statut non-cadre	4 ^{ème} échelon Coefficient 280	5 ^{ème} échelon Coefficient 290 Après 4 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
4 ^{ème} échelon Coefficient 280 inclus à 290 exclu Moins de 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 280 inclus et le 290 exclu Statut non-cadre	Sans changement	5 ^{ème} échelon Coefficient 290 Après 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 280 inclus et le 290 exclu
4 ^{ème} échelon Coefficient 280 inclus à 290 exclu Au moins 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 280 inclus et le 290 exclu Statut non-cadre	5 ^{ème} échelon Coefficient 290	6 ^{ème} échelon Coefficient 300 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
5 ^{ème} échelon Coefficient 290 inclus à 300 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 290 inclus et le 300 exclu Statut non-cadre	Sans changement	6 ^{ème} échelon Coefficient 300 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 290 inclus et le 300 exclu
5 ^{ème} échelon Coefficient 290 inclus à 300 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 290 inclus et le 300 exclu Statut non-cadre	6 ^{ème} échelon Coefficient 300	7 ^{ème} échelon Coefficient 310 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
6 ^{ème} échelon Coefficient 300 inclus à 310 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 300 inclus et le 310 exclu Statut non-cadre	Sans changement	7 ^{ème} échelon Coefficient 310 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 300 inclus et le 310 exclu

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
6^{ème} échelon Coefficient 300 inclus à 310 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 300 inclus et le 310 exclu Statut non-cadre	7^{ème} échelon Coefficient 310	8^{ème} échelon Coefficient 320 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1^{er} novembre 2025
7^{ème} échelon Coefficient 310 inclus à 320 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 310 inclus et le 320 exclu Statut non-cadre	Sans changement	8^{ème} échelon Coefficient 320 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 310 inclus et le 320 exclu
7^{ème} échelon Coefficient 310 inclus à 320 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 310 inclus et le 320 exclu Statut non-cadre	8^{ème} échelon Coefficient 320	9^{ème} échelon Coefficient 330 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1^{er} novembre 2025 Statut assimilé-cadre

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
8^{ème} échelon Coefficient 320 inclus à 330 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 320 inclus et le 330 exclu Statut non-cadre	Sans changement	9^{ème} échelon Coefficient 330 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 320 inclus et le 330 exclu Statut assimilé-cadre
8^{ème} échelon Coefficient 320 inclus à 330 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 320 inclus et le 330 exclu Statut non-cadre	9^{ème} échelon Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	10^{ème} échelon Coefficient 340 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1^{er} novembre 2025
9^{ème} échelon Coefficient 330 inclus à 340 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 330 inclus et le 340 exclu Statut assimilé-cadre	Sans changement	10^{ème} échelon Coefficient 340 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 330 inclus et le 340 exclu

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
9^{ème} échelon Coefficient 330 inclus à 340 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 330 inclus et le 340 exclu Statut assimilé-cadre	10^{ème} échelon Coefficient 340	11^{ème} échelon Coefficient 350 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1^{er} novembre 2025
9^{ème} échelon Coefficient 340 inclus à 350 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 340 inclus et le 350 exclu Statut assimilé-cadre	10^{ème} échelon	11^{ème} échelon Coefficient 350 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 340 inclus et le 350 exclu
9^{ème} échelon Coefficient 340 inclus à 350 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 340 inclus et le 350 exclu Statut assimilé-cadre	11^{ème} échelon Coefficient 350	Évolution du coefficient dans le statut assimilé-cadre (jusqu'au coefficient 400 exclu) ou dans le statut cadre (coefficient 400 et +) sur décision de l'employeur

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Préparateurs/techniciens en pharmacie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
9^{ème} échelon Coefficient 350 inclus à 400 exclu Statut assimilé-cadre	11^{ème} échelon	Évolution du coefficient dans le statut assimilé-cadre (jusqu'au coefficient 400 exclu) ou dans le statut cadre (coefficient 400 et +) sur décision de l'employeur
9^{ème} échelon Coefficient 400 et + Statut cadre	11^{ème} échelon	Évolution du coefficient dans le statut cadre sur décision de l'employeur

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position I

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
1 ^{er} échelon Coefficient 400 inclus à 430 exclu	Coefficient 470	2 ^{ème} échelon Coefficient 500 Après 1 an de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
2 ^{ème} échelon Coefficient 430 inclus à 470 exclu	1 ^{er} échelon Coefficient 470	2 ^{ème} échelon Coefficient 500 Après 1 an de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
3 ^{ème} échelon Coefficient 470 inclus à 500 exclu Moins de 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 470 inclus et le 500 exclu	1 ^{er} échelon	2 ^{ème} échelon Coefficient 500 Après 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 470 inclus et le 500 exclu
3 ^{ème} échelon Coefficient 470 inclus à 500 exclu Au moins 1 an de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 470 inclus et le 500 exclu	2 ^{ème} échelon Coefficient 500	3 ^{ème} échelon Coefficient 520 Après 4 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position I

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
4 ^{ème} échelon Coefficient 500 inclus à 520 exclu Moins de 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 500 inclus et le 520 exclu	2 ^{ème} échelon	3 ^{ème} échelon Coefficient 520 Après 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 500 inclus et le 520 exclu
4 ^{ème} échelon Coefficient 500 inclus à 520 exclu Au moins 4 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 500 inclus et le 520 exclu	3 ^{ème} échelon Coefficient 520	4 ^{ème} échelon Coefficient 530 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
4 ^{ème} échelon Coefficient 520 inclus à 530 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu	3 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon Coefficient 530 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu
4 ^{ème} échelon Coefficient 520 inclus à 530 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu	Coefficient 530	5 ^{ème} échelon Coefficient 540 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position I

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
4 ^{ème} échelon Coefficient 530 inclus à 540 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu	Sans changement	5 ^{ème} échelon Coefficient 540 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu
4 ^{ème} échelon Coefficient 530 inclus à 540 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu	5 ^{ème} échelon Coefficient 540	6 ^{ème} échelon Coefficient 550 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
4 ^{ème} échelon Coefficient 540 inclus à 550 exclu Moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu	5 ^{ème} échelon	6 ^{ème} échelon Coefficient 550 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu
4 ^{ème} échelon Coefficient 540 inclus à 550 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu	6 ^{ème} échelon Coefficient 550	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position I**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
4 ^{ème} échelon Coefficient égal ou supérieur au coefficient 550	6 ^{ème} échelon	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur

→ **Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position II classe A**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Échelon : sans objet Coefficient 500 inclus à 520 exclu	1 ^{er} échelon Coefficient 520	2 ^{ème} échelon Coefficient 530 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position II classe A

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Échelon : sans objet Coefficient 520 inclus à 530 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu	1 ^{er} échelon	2 ^{ème} échelon Coefficient 530 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu
Échelon : sans objet Coefficient 520 inclus à 530 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 520 inclus et le 530 exclu	2 ^{ème} échelon Coefficient 530	3 ^{ème} échelon Coefficient 540 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025
Échelon : sans objet Coefficient 530 inclus à 540 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu	2 ^{ème} échelon	3 ^{ème} échelon Coefficient 540 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu
Échelon : sans objet Coefficient 530 inclus à 540 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 530 inclus et le 540 exclu	3 ^{ème} échelon Coefficient 540	4 ^{ème} échelon Coefficient 550 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise à compter du 1 ^{er} novembre 2025

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position II classe A**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Échelon : sans objet Coefficient 540 inclus à 550 exclu Moins de 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu	3 ^{ème} échelon	4 ^{ème} échelon Coefficient 550 Après 5 ans de pratique professionnelle acquise dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu
Échelon : sans objet Coefficient 540 inclus à 550 exclu Au moins 5 ans de pratique professionnelle dans un coefficient compris entre le 540 inclus et le 550 exclu	4 ^{ème} échelon Coefficient 550	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur
Échelon : sans objet Coefficient égal ou supérieur au coefficient 550	4 ^{ème} échelon	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position II classe B**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Échelon : sans objet Coefficient égal ou supérieur au coefficient 600	Sans changement	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur

→ **Pharmaciens adjoints (statut cadre) - Position III**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés	Évolution programmée
Échelon : sans objet Coefficient égal ou supérieur au coefficient 800	Sans changement	Évolution du coefficient sur décision de l'employeur

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Personnel de nettoyage Échelon : sans objet Coefficient 100 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Agent de nettoyage
Manœuvre spécialisé Échelon : sans objet Coefficient 115 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Manutentionnaire
Magasinier et emballeur Échelon : sans objet Coefficient 125 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Magasinier - emballeur
Livreur Échelon : sans objet Coefficient 160 Statut non-cadre	Sans changement

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Conditionneur Échelon : débutant Coefficient 130 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 1 ^{er} échelon
Conditionneur 1 ^{er} échelon Coefficient 140 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 2 ^{ème} échelon
Conditionneur 2 ^{ème} échelon Coefficient 145 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 3 ^{ème} échelon
Conditionneur 3 ^{ème} échelon Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 4 ^{ème} échelon

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Rayonniste Échelon : débutant Coefficient 130 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 1^{er} échelon
Rayonniste 1 ^{er} échelon Coefficient 140 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 2^{ème} échelon
Rayonniste 2 ^{ème} échelon Coefficient 145 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 3^{ème} échelon
Rayonniste 3 ^{ème} échelon Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Rayonniste, Réceptionnaire ou Conditionneur 4^{ème} échelon

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Emplois commerciaux et de manutention**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Employé en pharmacie Échelon : débutant Coefficient 135 Statut non-cadre	1 ^{er} échelon
Employé en pharmacie 1 ^{er} échelon Coefficient 145 Statut non-cadre	2 ^{ème} échelon
Employé en pharmacie 2 ^{ème} échelon Coefficient 155 Statut non-cadre	3 ^{ème} échelon
Employé en pharmacie 3 ^{ème} échelon Coefficient 165 Statut non-cadre	4 ^{ème} échelon

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Employé en pharmacie qualifié* 1 ^{er} échelon Coefficient 150 Statut non-cadre	Sans changement
Employé en pharmacie qualifié* 2 ^{ème} échelon Coefficient 160 Statut non-cadre	Sans changement
Employé en pharmacie qualifié* 3 ^{ème} échelon Coefficient 170 Statut non-cadre	Sans changement

*Employé en pharmacie qualifié = titulaire du CAP d'employé en pharmacie

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Employé en pharmacie qualifié* 3 ^{ème} échelon Coefficient 160 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé en pharmacie très qualifié 1 ^{er} échelon
Employé en pharmacie qualifié* 4 ^{ème} échelon Coefficient 165 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé en pharmacie très qualifié 2 ^{ème} échelon
Employé en pharmacie qualifié* 5 ^{ème} échelon Coefficient 170 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé en pharmacie très qualifié 3 ^{ème} échelon
Employé en pharmacie qualifié* 6 ^{ème} échelon Coefficient 175 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé en pharmacie très qualifié 4 ^{ème} échelon

*Employé en pharmacie qualifié = titulaire du CAP d'employé en pharmacie et de la mention complémentaire

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Vendeur 1 ^{er} échelon Coefficient 200 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Vendeur 2 ^{ème} échelon Coefficient 220 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Vendeur 3 ^{ème} échelon Coefficient 240 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Vendeur 4 ^{ème} échelon Coefficient 260 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Conseiller en dermo-cosmétique 1 ^{er} échelon Coefficient 200 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Conseiller en dermo-cosmétique 2 ^{ème} échelon Coefficient 220 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Conseiller en dermo-cosmétique 3 ^{ème} échelon Coefficient 240 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle
Conseiller en dermo-cosmétique 4 ^{ème} échelon Coefficient 260 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Conseiller clientèle

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois commerciaux et de manutention

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Aide-préparateur Échelon : sans objet Coefficient 175 Statut non-cadre	Sans changement

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Emplois comptables et administratifs**

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Employé de comptabilité Échelon : sans objet Coefficient 140 Statut non-cadre	Sans changement
Aide-comptable teneur de livres 1^{er} échelon Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Aide-comptable
Aide-comptable teneur de livres 2^{ème} échelon Coefficient 170 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Aide-comptable
Employé de service commercial, administratif, contentieux, technique, d'exploitation, aux écritures, de classement, d'archives, de reprographie ou d'accueil 1^{er} degré Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé administratif 1^{er} échelon

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois comptables et administratifs

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Employé de service commercial, administratif, contentieux, technique, d'exploitation, aux écritures, de classement, d'archives, de reprographie ou d'accueil 2 ^{ème} degré Coefficient 170 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé administratif 2 ^{ème} échelon
Secrétaire sténodactylographe Échelon : sans objet Coefficient 190 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Assistant administratif et comptable Coefficient 200
Secrétaire sténodactylographe niveau BTS Échelon : sans objet Coefficient 250 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Assistant administratif qualifié

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Emplois comptables et administratifs

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Secrétaire comptable Échelon : sans objet Coefficient 200 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Assistant administratif et comptable
Secrétaire de direction Échelon : sans objet Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	Intitulé de l'emploi : Assistant de direction
Comptable Échelon : sans objet Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	Sans changement

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Optique - lunetterie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Ouvrier en optique lunetterie débutant Échelon : sans objet Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé de spécialité 1^{er} échelon Coefficient 155
Ouvrier monteur en optique lunetterie Échelon : sans objet Coefficient 175 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé de spécialité 3^{ème} échelon
Vendeur en optique lunetterie 1 ^{er} échelon Coefficient 200 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Vendeur de spécialité
Vendeur en optique lunetterie 2 ^{ème} échelon Coefficient 225 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Vendeur de spécialité

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Optique - lunetterie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Vendeur en optique lunetterie très qualifié Échelon : sans objet Coefficient 270 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Vendeur de spécialité 3^{ème} échelon
Opticien Échelon : sans objet Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité 5^{ème} échelon

→ Audioprothèses

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Audioprothésiste Échelon : sans objet Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité 5^{ème} échelon

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Orthopédie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Ouvrier en orthopédie 1 ^{er} échelon Coefficient 155 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé de spécialité
Ouvrier en orthopédie 2 ^{ème} échelon Coefficient 165 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Employé de spécialité
Vendeur en orthopédie 1 ^{er} échelon Coefficient 175 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Vendeur de spécialité Coefficient 200
Vendeur en orthopédie 2 ^{ème} échelon Coefficient 200 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Vendeur de spécialité Coefficient 225

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Orthopédie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Orthopédiste 1^{er} échelon Coefficient 225 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité
Orthopédiste 2^{ème} échelon Coefficient 250 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité
Orthopédiste 3^{ème} échelon Coefficient 270 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité
Orthopédiste 4^{ème} échelon Coefficient 300 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Orthopédie

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Orthopédiste 5 ^{ème} échelon Coefficient 330 Statut assimilé-cadre	Intitulé de l'emploi : Technicien de spécialité

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ Cadres non pharmaciens

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Intitulé de l'emploi : libre Classe A Échelon : sans objet Coefficient 400 Statut cadre	Sans changement
Intitulé de l'emploi : libre Classe B Échelon : sans objet Coefficient 600 Statut cadre	Sans changement

Nouvelle classification des emplois de la Pharmacie d'officine : tableaux de concordance

→ **Élèves préparateurs/techniciens en pharmacie***

Classification actuelle du salarié	Ce qui change au 01/11/2025 (avenant du 28/04/2025) Les échelons, coefficients et statuts restent inchangés s'ils ne sont pas mentionnés
Élève préparateur en 1^{ère} année de formation Coefficient 150 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Élève préparateur/technicien en pharmacie
Élève préparateur en 2^{ème} ou 3^{ème} année de formation Coefficient 160 Statut non-cadre	Intitulé de l'emploi : Élève préparateur/technicien en pharmacie

*Les coefficients mentionnés dans le présent tableau permettent de déterminer le salaire minimum conventionnel servant d'assiette au calcul de la rémunération des salariés préparant le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques de préparateur/technicien en pharmacie et dont le taux est fixé par l'accord collectif national étendu du 6 avril 2021 relatif à la rémunération des jeunes préparant le brevet professionnel de préparateur en pharmacie ou le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques de préparateur/technicien en pharmacie dans la branche professionnelle de la Pharmacie d'officine.